

DATE DE CONVOCATION	<b>PROCES-VERBAL</b> <b>SEANCE DU 19 JANVIER 2023</b>
13/01/2023	L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Stéphane DUCROTOY, Maire.  Mme CERNEY Patricia est nommée secrétaire de séance
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>  En exercice : 18 Présents : 16 Absents : 2 dont pouvoir : 1 Votants : 17	<u>Étaient présents :</u>  Stéphane DUCROTOY, Patricia CERNEY, François ZARADNY, Edouard DOMINIAK, Gérard LEFEBVRE, Jacques PAUCHET, Claude GROSSEL, Dany MERLIN, Brigitte SEGUIN, Nathalie JOSSE, Bertrand WIEL, Eric PRUVOT, Aurore ALEXANDRE, Mathilde DUCROTOY, Hélène GIRARD, Loïc DUBOIS.  Formant majorité des membres en exercice.  <u>Étaient absents :</u>  Sébastien VAUTHEROT, Stéphanie PETIT-ROUVILLAIN (pouvoir à A. ALEXANDRE).

### **Approbation du procès-verbal du 8 décembre 2022**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATION N° 2023-001 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DU SIAEP DE LA REGION DE NAOURS**

Monsieur le Maire expose que le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité de l'eau potable du SIAEP de la région de Naours, qui a été envoyé à chaque conseiller, doit être approuvé par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le RPQS tel que présenté, à l'unanimité

### **DELIBERATION N° 2023-002 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION A LA FDE80**

Monsieur le Maire explique le projet de transférer la compétence vidéo protection à la FDE80 après les travaux afin qu'elle en assure la maintenance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le transfert de la compétence vidéoprotection à la FDE80 après les travaux.

Monsieur LEFEBVRE informe que les travaux d'éclairage public se feront prochainement et que les travaux d'installation de la vidéoprotection devraient se faire après.

Monsieur le Maire explique que la caméra qui sera installée à la salle polyvalente permettra peut-être d'éviter les problèmes de vol à la crèche (mobilier extérieur).

## **REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire explique qu'un nouveau règlement d'attribution des subventions aux associations est en cours d'élaboration.

Madame Alexandre présente le projet qui déterminerait le montant de la subvention, en ce qui concerne le fonctionnement, en fonction de points attribués selon les critères suivants :

Nbre de vignacouriers et proportions enfants : 50 points

1 à 30 adhérents : 10 pts

31 à 60 adhérents : 10 pts

61 à 90 adhérents : 30 pts

> 91 adhérents : 40 pts

Points bonus : proportion d'enfants :

-50% 2,5

+ 50% 5

Intérêt public local : 10 points

Manifestations et animations organisées sur la commune

Régulières : 10 pts

Occasionnelles : 5 pts

Aucune : 0 pt

Avantages en nature : 10 points

Ponctuel (salle hebdomadaire) : 10 pts

Régulier (toutes les semaines) : 5 pts

Locaux attitrés (billard/foot) + charges : 0 pt

Charges de rémunérations : 15 points

Oui : 15 pts

Non : 0 pt

Situation financière : bilan – trésorerie : 15 points

pas d'épargne : 15 pts

Epargne < 500 € : 10 pts

Epargne > 500 € < 1500 € : 5 pts

> 1500 : 0 pt

Madame Alexandre explique que la valeur du point dans un premier temps a été déterminée en fonction du montant des subventions octroyées l'année dernière mais qu'elle n'est pas figée.

Monsieur le Maire précise que la valeur du point sera fonction des crédits alloués aux subventions lors du budget.

Madame Alexandre ajoute que des subventions d'aides exceptionnelles pourraient également être accordées : elles seraient limitées 40 % du montant de l'action/investissement et plafonnées à 2 500 € (sous réserve des crédits disponibles et avis de la commission). Elle informe également que les locations de salle seraient gratuites.

Monsieur le Maire précise qu'actuellement une seule location par an est gratuite.

Monsieur Wiel pense que cela multipliera le nombre de demandes de location.

Madame Alexandre indique qu'il faudra effectivement rester raisonnable. Les réservations se feront suivant le planning.

Madame Cerney ajoute que la priorité sera toujours donnée aux locations des particuliers.

Monsieur le Maire constate qu'il est difficile de mettre en place un tel règlement et que c'est pourquoi depuis des années, les montants étaient fixés sans vouloir faire déplaire aux uns et aux autres. Il précise que certaines associations n'ont pas loin de 10 000 € de réserves et qu'il ne comprend pas pourquoi, il faudrait continuer à leur verser une subvention.

Madame Josse demande s'il s'agit réellement d'épargne ou d'excédent qui pourrait servir pour des actions ultérieures.

Monsieur Pruvot rappelle qu'il faut déclarer aux impôts si 2000 € sont laissés sur le compte courant pendant un an. Rien n'empêche une association d'avoir un compte épargne.

Madame Alexandre expose qu'il s'agit d'un premier jet qui peut être retravaillé et invite les conseillers à faire part de leur remarque.

Madame Josse expose que concernant la proportion d'enfants, il ne faudrait pas seulement tenir compte des enfants de Vignacourt.

Monsieur le Maire convient qu'il s'agit peut-être d'un point à retravailler.

Madame Alexandre souligne qu'il y a très peu d'enfants extérieurs à Vignacourt dans les associations, hormis au Billard Club.

Monsieur Wiel précise que c'est surtout au niveau des adultes qu'il y a des extérieurs.

Madame Alexandre confirme et ajoute que le Club de Foot n'arrive pas à recruter d'enfants car la plupart sont partis à Flesselles et ne souhaitent pas revenir.

Monsieur le Maire demande si l'assemblée est d'accord sur la démarche. Il explique que la délibération peut être reportée.

Madame Alexandre propose une alternative : partir d'un montant de base de 300 € et augmenter le montant en fonction des critères par ex : + 50 € pour le nombre de vignacouriers.

Monsieur Wiel oppose que les associations pourront gonfler le nombre de leurs adhérents avec des membres honoraires.

Il est proposé au conseil de reporter la délibération pour continuer à travailler sur le projet.

Monsieur le Maire pense que cela fera sûrement grincer des dents même s'il y a des points positifs comme la gratuité des salles. De plus, les associations faisant des manifestations seront avantagées.

#### **DELIBERATION N° 2023-003 : AUTORISATION DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire explique qu'il est possible sur délibération d'autoriser le mandatement des dépenses d'investissement sur la base de 25% des crédits votés au budget de l'année précédentes avant le vote du budget 2023.

Il est proposé d'utiliser cette possibilité de la façon suivante :

Articles M14		BP 2022	25%	Articles M57	
2031	Frais d'études	218 500,00	50 000,00	203	Frais d'études et frais d'insertion
2033	Frais d'insertion	5 000,00	5 000,00	203	
2051	Concessions et droits similaires	1 750,00	1 300,00	2051	
Chapitre 20		225 250,00	56 312,50		
2115	Terrains bâtis	40 000,00	40 000,00	2115	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 000,00	5 000,00	212	Agencements et aménagements de terrains
2128	Autres agencements et aménagts	58 900,00	10 000,00	212	
21311	Hôtel de ville	25 000,00	25 000,00	2131	Bâtiments publics
21312	Bâtiments scolaires	891 500,00	40 000,00	2131	
21316	Equipements du cimetière	17 580,00	10 000,00	2131	
21318	Autres bâtiments publics ancienne école des filles, caserne plan et diagnostic	188 155,00	90 000,00	2131	
2135	Instal. Générales, agencements aménagts	7 210,00	6 000,00	2135	
2151	Réseaux de voirie	9 540,00	9 600,00	2151	
2152	Installations de voirie	88 350,00	40 000,00	2152	
21531	Réseau d'adduction d'eau	3 000,00			
21533	Réseaux câblés	0,00			
21534	Réseaux d'électrification	65 860,00	11 000,00	21538	Autres réseaux
21568	Autre matériel et outillage d'incendie défense civil	1 000,00	1 500,00	2156	Matériels et outillage d'incendie et de défense civile
21571	Matériel roulant	43 600,00	30 000,00	2157	Matériel et outillage technique
21578	Autre matériel et outillage de voirie	12 300,00	12 000,00	2157	
2181	Installations générales, agencement et aménagts	0,00			
2182	Matériel de transport	0,00	15 000,00	2182	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	16 835,00	10 000,00	2183	Matériels informatiques
2184	Mobilier	65 500,00	30 000,00	2184	Matériel de bureau et mobilier
2188	Autres immobilisations corporelles	1 200,00	1 200,00	2188	
Chapitre 21		1 545 530,00	386 382,50		
2041581	Autres groupements - bien mobiliers, matériel et études				

2041582	Autres groupements - bât et installations	67 500,00 €	16 875,00	204182	Bâtiments et installations
Chapitre 204		67 500,00 €	16 875,00 €		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise le mandatement des dépenses d'investissement sur la base de 25% des crédits votés au budget commune 2022 tels que présentés.

**DELIBERATION N° 2023-004 : AUTORISATION DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT.**

Monsieur le Maire explique qu'il est possible sur délibération d'autoriser le mandatement des dépenses d'investissement sur la base de 25% des crédits votés au budget de l'année précédentes soit :

	Libellés du compte	BPN-1 DI 2022	25% du Montant des DI (du BP N-1 )
203	Frais d'études	15 000,00	
Chapitre 20		15 000,00	3 750,00
2156	Matériel spécifique d'exploitation	100 000,00	
Chapitre 21		100 000,00	25 000,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise le mandatement des dépenses d'investissement sur la base de 25% des crédits votés au budget 2022 tels que présentés.

Monsieur le Maire explique qu'il va commencer à travailler sur le budget 2023. Concernant l'électricité et le gaz, nous sommes dans le groupement de commandes de la FDE80, les prix du marché sont fixes jusqu'en décembre 2023.

Monsieur Lefebvre fait lecture du mail de la FDE80 indiquant que les communes adhérentes au marché de fourniture d'électricité ne sont pas concernées par les aides de l'état, les prix du marché étant inférieurs à ceux du bouclier tarifaire.

Monsieur ZARADNY précise que notre contrat court jusqu'en fin 2024, mais que les prix ne sont garantis que jusqu'au 31/12/2023, ils seront renégociés en 2024.

Monsieur le Maire indique que les communes qui ne sont pas dans le groupement de commandes de la FDE80 ont subi pour certaines des hausses allant jusqu'à 60 %.

## Divers

Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie des vœux aura lieu le 27 janvier 2023 à 18h30 à la Salle des Fêtes. Ce sera l'occasion de présenter l'équipe élue en 2020 à la population car il n'y a pas eu de vœux depuis.

Monsieur le Maire indique que la nouvelle cantine est en service depuis le 3 janvier. Les locaux sont plus grands, il y a moins de bruit et les enfants apprécient le self et ont plus de temps pour manger.

Il rappelle qu'au niveau des subventions, nous n'avons eu que de la DETR à hauteur de 18 % du coût du projet. Par contre, les équipements sportifs sont financés par le Département en prévision des jeux olympiques 2024.

Monsieur le Maire explique que des travaux de peinture ont été réalisés à la Salle des Fêtes et que c'est pour cette raison que les vœux ont lieu tardivement. Après les vœux, les associations pourront reprendre leurs activités. Par contre, elle ne sera pas relouée de suite, car il est prévu de refaire la cuisine et les toilettes.

Monsieur le Maire explique qu'il a été cherché des économies pour la cérémonie.

Les travaux dans l'annexe mairie ont commencé, deux salles et un logement d'urgence. Il restera encore les deux autres pièces derrière à voir et l'isolation du grenier avant que le bâtiment soit réhabilité totalement. Il s'agit d'un petit logement, pour les urgences ponctuelles et non à long terme. Le logement du 153 rue Léon Thuillier a été reloué, le loyer ayant été baissé à 700 €.

Monsieur le Maire explique avoir été interpellé sur le spot à côté de la caserne, qui fonctionne en continue. Il faudrait voir s'il est possible d'y mettre un détecteur.

Monsieur le Maire informe que les premières consultations pour l'extension et la réhabilitation du centre de secours ont été lancées. Le coût des travaux est désormais estimé à plus de 630 000 €.

Monsieur le Maire précise quelques projets à venir :

- cour maternelle,
- clôture devant du groupe scolaire,
- démolition de la maison Thuillier et étude de la création d'un appartement, tout en gardant la partie arrière.

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'installation d'un distributeur à pizza sur la traverse.

Madame Josse alerte sur ce qui pourrait être installé. Monsieur le Maire précise que nous n'en sommes qu'à la partie démarchage, rien n'est décidé.

Madame Cerney alerte également sur le visuel de tels distributeurs.

Madame Josse indique qu'il y a déjà des commerçants qui proposent des pizzas sur la commune.

Monsieur le Maire précise que ce serait 1000 € de recettes à l'année.

Le conseil municipal n'est pas intéressé par cette proposition, en raison de l'offre déjà existante sur la commune.

Monsieur le Maire annonce que la boulangerie ne fait plus de tournée le dimanche et cessera complètement les tournées à domicile à compter du 18 février 2023. Monsieur le Maire va prendre contact avec eux.

Madame Alexandre demande s'il est possible de se rapprocher d'une autre boulangerie pour qu'elle fasse sa tournée sur la commune.

Monsieur le Maire indique que nous ne pouvons nous opposer à ce qu'un boulanger fasse une tournée sur la commune mais que nous ne pouvons pas leur demander. C'est un service en moins sur la commune qui va pénaliser les personnes âgées.

Madame Merlin explique avoir été à une réunion concernant l'adressage. Il s'agit de compléter une base de données, Somme Numérique pourrait apporter son aide (3h pour 300 €). Monsieur le Maire indique avoir reçu un devis de la Poste de 6 900 € pour une prestation identique.

Ces données sont utiles à l'Etat, à Somme numérique pour la fibre.

Monsieur Dominiak indique qu'il y a des problèmes de fibre chemin des Huys. Monsieur le Maire conseille d'appeler la société LATITUDES.

Monsieur PAUCHET indique avoir envoyé un nouveau mail cet après-midi concernant le contrat opérationnel, qui annule le précédent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.